



commune de  
**Walincourt-Selvigny**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2025

**Date de la convocation :**

**11/12/2025**

**EFFECTIF LÉGAL : 19**

**EFFECTIF EN EXERCICE : 19**

**EFFECTIF VOTANT : 14**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Jérôme MELI, Maire.

**Etaient présents :** Bruno CASEZ – Marie-Françoise DELLOUE – André-Marie FORRIERRE – Laurent HUTIN – Maïté LEFEBVRE – Jérôme MELI – Agnès PETYT – Michel PETYT – Floriane THIELAIN – Yves WAYEMBERGE

**Etaient absents :** Marlène BACQUET – Alain COYOT – Isabelle GALLOIS – Damien LECOMpte – Mathieu WARENHEM –

**Ont donné pouvoir :** Pascal BENGIN à Jérôme MELI – Aude BOCQUET à Laurent HUTIN – Chantal MAILLY à Mathieu WARENHEM – Christine WAYEMBERGE à Floriane THIELAIN.

**Quorum :** fixé à 10 membres présents, atteint

Secrétaire de séance : Bruno CASEZ

**Objet de la délibération : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

**Numéro de la délibération : délibération 2025-057**

Une nouvelle association a été créée dont l'activité principale est l'organisation de courses de caisses à savon et d'intervillages. WAL'EVENT, représentée par son président Maxime RUFFIN, a besoin de fonds pour couvrir les premières dépenses d'assurance et frais bancaires notamment.

M. RUFFIN propose d'organiser un Intervillage le 09 mai 2026. Il a communiqué son budget prévisionnel estimant les dépenses à 2 535,53 € et les recettes à 5 600 €.

Le Maire propose d'octroyer une subvention de démarrage à l'association afin de couvrir les divers frais (assurance, banque, communication, etc...) pour un montant de 700 €, et de demander à la commission des finances d'étudier la subvention 2026 en temps voulu.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **DECIDE** par vote à main levée, **l'octroi d'une subvention de démarrage en faveur de l'association WAL'EVENT d'un montant de 700 €.**

Les crédits sont inscrits au compte 65748.

Résultat du vote : POUR à l'Unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Jérôme MELI .

Acte rendu exécutoire par sa publication  
et sa transmission en Sous-Préfecture  
de Cambrai le 23/12/2025.

Le secrétaire de séance,

Bruno CASEZ.